



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance régulière du conseil tenue le 10^e jour du mois de février 2025, le **règlement numéro 01-2025**, intitulé : **Règlement 01-2025 pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2025** .

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi, à l'hôtel de ville relocalisé temporairement au 39 avenue Caron, Saint-Basile, ce règlement est également disponible sur le site internet de la Ville : www.saintbasile.qc.ca

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 11^e jour de février deux mille vingt-cinq.

Manon Jobin
Directrice générale adjointe,
Trésorière-greffière par intérim